2020

Guide seniors

Bien Vieillir à Aureilhan

ville-aureilhan.fr

Ville d'Aureilhan
Hautes-Pyrénées

Édito

Yannick BOUBÉE
Maire
Président du CCAS

Isabelle CHEDEVILLE
Maire-Adjointe
Vice-Présidente du CCAS

Il n'est pas toujours évident de trouver les réponses aux questions que l'on se pose. Rencontrer le bon interlocuteur peut parfois s'avérer difficile.

Ce guide, plus particulièrement destiné aux seniors, a pour vocation de vous informer utilement. Il recense les services qui vous sont proposés. Et parce que la vie sociale ne s'arrête pas après la vie active, vous découvrirez également les activités culturelles, sportives et de loisirs proposées par les associations aureilhanaises.

Continuer à bouger, à se rencontrer, à se cultiver, tels sont les clés d'une vie douce et accomplie.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce guide pratique offert par la Commune d'Aureilhan.

Yannick BOUBÉE
Isabelle CHEDEVILLE

Sommaire

Le Centre Communal d'Action Sociale **p.3**
Les missions

Les Services **p.4**
Le portage de repas à domicile
Le service de téléalarme
Le registre des personnes vulnérables

Se rencontrer **p.7**
Les associations
Le goûter des aînés

Les numéros utiles **p.8**

En savoir +

Toutes les infos sont sur le site d'aureilhan www.ville-aureilhan.fr :
menu : solidarité
rubrique : seniors

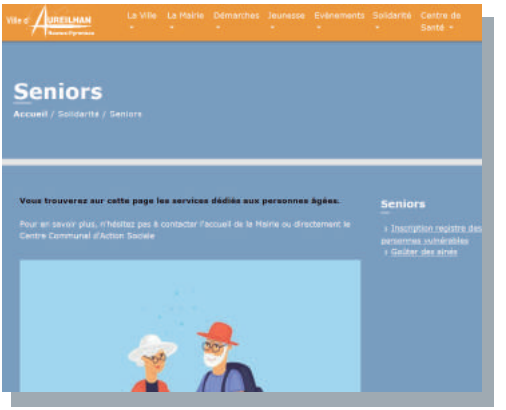

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) analyse les besoins sociaux de la population et met en œuvre les politiques d'action sociale de la Ville d'Aureilhan.

Cet établissement public communal a deux grandes missions :

- Il accueille, oriente et aide les personnes en difficulté sociale ou financière sous la forme d'une aide d'urgence.

- Il accueille les retraités, les personnes âgées et leurs familles en Mairie afin de les informer, de les orienter et de les aider dans leurs démarches. Le CCAS assure un rôle de surveillance et de prévention ainsi que la coordination des services dédiés aux seniors : portage de repas, téléalarme, inscription sur le registre des personnes vulnérables et organisation annuelle du goûter des aînés.

Madame Isabelle CHEDEVILLE, Vice-Présidente du CCAS, reçoit en Mairie sur rendez-vous le lundi de 16h00 à 18h00. Pour prendre rendez-vous, contactez le Service Accueil de la Mairie (05.62.38.91.50).

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : un guichet d'accueil, d'information et de coordination pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage. Il a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer et de conseiller, aussi bien sur le maintien à domicile que sur l'entrée en structure. Il reçoit les personnes âgées de 60 ans et plus, leur entourage familial ou bien toute personne concernée par la problématique du vieillissement.

- Un accueil téléphonique est également proposé pour répondre à vos interrogations tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 05.62.31.09.83 ou par e-mail à : asso.clicsage@wanadoo.fr

Les Services

Renseignements et Inscriptions
Service Aide Sociale
05.62.38.91.50 (Accueil Mairie)
mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Le portage de repas à domicile

Pour qui ?

Ce service s'adresse aux personnes âgées isolées ne souhaitant pas ou ne pouvant pas cuisiner, ainsi qu'aux personnes handicapées, convalescentes...

Quoi ?

4 menus différents sont proposés : **1 menu normal, 1 menu diabétique, 1 menu sans sel et 1 menu diabétique sans sel**.

Quand ?

Les repas sont livrés du lundi au vendredi entre 08h00 et 12h00. Les 2 repas du samedi et dimanche sont livrés le vendredi, à conserver au réfrigérateur. Les jours fériés, les repas sont livrés la veille (ou le dernier jour ouvrable).

Bénéficier du service de portage de repas à domicile permet de continuer à manger équilibré.

Comment ?

Les repas peuvent être livrés quelques jours ou pour toute l'année. Les commandes sont prises en compte sur simple inscription en Mairie. IMPÉRATIF : prévenir la Mairie 2 jours ouvrés avant la livraison pour annuler un repas. Tout repas non décommandé avant ce délai est facturé.

Règlement ?

Le repas est facturé entre 4,20 € et 9,10 € en fonction des revenus. Une facture mensuelle est adressée en fin de mois. Les repas décommandés (dans les délais prévus) ne sont pas facturés.

Les menus sont consultables sur le site de la ville :
www.ville-aureilhan.fr / rubrique solidarité/portage repas

La téléalarme

Destinée aux personnes âgées à mobilité réduite, la téléalarme désigne un système d'alerte simple et sécurisant. Une petite télécommande en forme de pendentif ou de bracelet, permet à la personne en danger de prévenir le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Ce service est facturé entre 19,60 € et 29,70 € par mois, en fonction des revenus.

Pratique et très utile en cas de chute, l'abonné peut alerter les services de secours à n'importe quel moment du jour ou de la nuit.

Inscription sur le registre des personnes vulnérables

Depuis la loi du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, un dispositif de veille et d'alerte a été instauré dans chaque commune. Il prévoit notamment la tenue d'un registre visant à faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement et lors de risques exceptionnels (canicule, très grand froid ...).

À qui s'adresse ce registre ?

- Aux personnes âgées de plus de 65 ans, résidant à leur domicile
- Aux personnes adultes handicapées.

Comment s'inscrire ?

- Toute personne se sentant en situation de fragilité et d'isolement peut demander son inscription au registre des personnes vulnérables.

Quels sont les droits de la personne ?

- Elle peut accéder à tout moment à son dossier personnel et doit informer de tout changement de situation.
  Elle peut réclamer sa radiation du registre sur demande écrite.

Lors d'une vague de chaleur, quels sont les réflexes à adopter ?

- ✓ **Ne pas rester isolé,** appeler sa famille, ses voisins et ses amis
- ✓ **Penser à aider ses proches**, surtout ceux qui risquent de ne pas demander de l'aide à temps
- ✓ **Protéger son habitation contre la chaleur**. Si cette habitation ne peut pas être rafraîchie, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais repéré à l'avance et facilement accessible
- ✓ **Eviter les efforts** aux heures les plus chaudes
- ✓ **Agir rapidement** en cas de signes qui doivent alerter (chez soi et chez lesautres)

Se rencontrer

Les associations

ALARIC LOISIRS

Chiqong,
Tai Chi Chuan,
Marche, Aquarelle,
Scrabble,
Cuisine,Mémoire,
Calligraphie ...
Coordonnées :
16, cité des Courréous
65800 Aureilhan
Contact : 05 62 37 63 34

AMITIE SOLEIL D'ARGENT

Sorties, repas,
échanges, lotos ...
Coordonnées :
Mairie Place François Mitterrand
65800 Aureilhan
Contact :
06 08 67 65 75

MJC Maison des Jeunes et de la Culture

Yoga,
tapisserie sur siège,
langues ...
Coordonnées :
Maison Associative
16 bis rue Jules Guesde
65800 Aureilhan
Contact :
05 62 38 04 46

GYM FORM

gymnastique
Coordonnées :
9 avenue des Cèdres
65800 Aureilhan
Contact :
06 27 31 01 43

De nombreuses autres associations vous attendent
www.ville-aureilhan.fr /la ville/annuaire des associations

Le goûter des aînés

Le "Goûter des Aînés" : un rendez-vous annuel traditionnel organisé au mois de janvier par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Un après-midi convivial au Centre Jean Jaurès.

Numéros utiles

URGENCES

Police : 17
Pompiers : 18
Samu : 15
Samu Social - Tél. : 115
Commissariat de Police de Tarbes
28 rue Georges Clemenceau - 65000
TARBES - Tél. : 05 62 44 31 31

LES SERVICES DE LA COMMUNE

Mairie d'Aureilhan
Place François Mitterrand
65800 Aureilhan
Tel : 05 62 38 91 50
Fax : 05 62 38 91 59

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Président : Yannick BOUBÉE, Maire
Vice-Présidente : Isabelle CHEDEVILLE
Permanences
de Madame CHEDEVILLE : le **lundi de 16h00 à 18h00.** Pour prendre rendez-vous, contactez le Service Accueil de la Mairie (05.62.38.91.50).

Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan
16b Rue Jules Guesde - 65800
AUREILHAN -Tél : 05.62.38.04.46

Police Municipale
24, avenue Jean Jaurès - 65800
Aureilhan -Tél. : 05 62 38 91 50

SANTÉ

Centre de Santé d'Aureilhan
1, place François Mitterrand - 65800
AUREILHAN - Tél. : 05 62 44 20 00

Centre Hospitalier de Tarbes
Bld de Lattre de Tassigny - 65000
TARBES - Tél. : 05 62 51 51 51

Polyclinique de l'Ormeau
28, bld du 8 mai 1945
Tél. : 05 62 44 33 33
12, chemin de l'Ormeau - 65000
TARBES - Tél. : 05 62 56 40 40

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
8, place au Bois - 65000 TARBES
Tél. : 36 46

Direction de la Solidarité Départementale
Sous-Direction personnes âgées et personnes handicapées
Place Ferré - 65000 TARBES
Tél. : 05 62 56 73 99

Maison Départementale des Personnes Handicapées
Place Ferré - 65000 TARBES
Tél. : 05 62 56 73 50

France Alzheimer 65
Tél. : 05 62 38 14 49

Maltraitance - Tél. : 39 77

Association des Paralysés de France (APF)
ZI Nord av Jean Jaurès, 65800
AUREILHAN - Tél : 05 62 93 86 07

DIVERS

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
6, rue Gaston Manent - 65000
TARBES - Tél. : 05 62 56 78 65

Caisse d'Allocations Familiales
6 ter, place au Bois - 65000
TARBES - Tél. : 0 820 25 65 10

Info Escroqueries
Tél. : 0 811 020 217

Préfecture
Place du Général de Gaulle - 65000
TARBES - Tél. : 05 62 56 65 65

Réalisation: Ville d'Aureilhan - Impression : Reprint - novembre 2020 - 500 exemplaires